

22.05.2017 - 11:41 Uhr

Les horaires de travail : une zone problématique des conditions de travail

Bern (ots) -

Le SECO a présenté aujourd'hui les résultats obtenus par la Suisse dans la sixième enquête européenne sur les conditions de travail (<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-66791.html>). En plus de l'évolution négative dans les sollicitations physiques, ce sont surtout les horaires de travail qui s'avèrent être une zone problématique. Les résultats correspondent, dans une large mesure, aux résultats du «Baromètre Conditions de travail» (http://www.travailsuisse.ch/themes/travail/barometre_conditions_de_travail), l'outil d'évaluation des conditions de travail de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et des travailleuses. Travail.Suisse luttera de manière véhémente contre la détérioration des conditions de travail.

Depuis 1990, l'enquête européenne sur les conditions de travail (European Working Conditions Survey EWCS) effectue tous les cinq ans un examen comparatif des conditions de travail en Europe.

Des horaires de travail longs et flexibles avec des conséquences négatives sur les travailleurs.

A côté d'une augmentation des sollicitations physiques depuis 2005, l'EWCS souligne surtout les horaires de travail comme un domaine problématique des conditions de travail en Suisse. Non seulement la semaine de travail de 42 heures est nettement plus longue que la moyenne européenne (39 heures), mais le taux des changements à court terme des horaires de travail de 18,2% touche nettement plus de travailleurs que dans l'UE (12.5%). En outre, en 2015 seule une minorité de travailleurs de 42,2% indique disposer d'un choix libre pour la pause; environ 12 points de pourcentage de moins qu'en 2005. En conséquence, un quart des travailleurs est, souvent ou toujours, stressé au travail et même un tiers des travailleurs se sent souvent ou toujours épuisé après une journée de travail. « Nous avons connaissance de ces résultats concernant l'augmentation du stress psychosocial et des horaires dans le monde du travail, grâce au « Baromètre Conditions de travail » (http://www.travailsuisse.ch/themes/travail/barometre_conditions_de_travail) ; là aussi, les travailleurs se plaignent de perte d'autonomie dans l'emploi du temps et de la suppression ou de la réduction des pauses », dit Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse.

Nouvelle attaque contre les horaires de travail au Parlement

Bien que les travailleurs soient déjà confrontés en Suisse à des horaires de travail longs, flexibles et pénibles, le Parlement travaille sur un autre démantèlement de la protection des travailleurs. Les deux initiatives parlementaires Graber (16.414) et Keller-Sutter (16.423) visent à déboulonner la saisie du temps de travail, à supprimer la limitation de la durée maximale du temps de travail hebdomadaire et à réduire le temps de repos. « C'est surtout la suppression de la saisie du temps de travail qui rend impossible le contrôle des dispositions matérielles de la loi sur le travail. Cela signifie du travail gratuit fourni par les travailleurs, une augmentation massive du stress et des risques pour la santé ainsi qu'une impossibilité à concilier le travail, la famille, la vie privée et la formation continue », indique M. Wüthrich. D'ores et déjà, les travailleurs fournissent en Suisse près de 200 millions d'heures supplémentaires annuelles qui, à l'avenir, n'apparaîtront même pas dans les statistiques. La pression mise par ceux qui veulent libéraliser le temps de travail est d'autant plus incompréhensible qu'un compromis entre partenaires sociaux pour la dérégulation de la saisie du temps de travail vient d'entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Les conséquences de ces nouvelles dispositions doivent d'abord être examinées avant de prendre d'autres décisions. Travail.Suisse luttera de manière véhémente contre les nouvelles détériorations des horaires de travail qui veulent être imposées aux travailleurs.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse, 031 370 21 11 ou 079 287 04 93

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100802775> abgerufen werden.